

**Section de Dordogne**

**CHSCT DU 09/09/2021 COMPTE RENDU**

Présidé par M. Didier BIANCHINI, assisté de M. David DESHAYES-SURCIN, les 3 OS membres du CHSCT(Solidaires, CGT et FO) ont participé à cette réunion.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1-PV du CHSCT du 04/05/2021 ;
- 2-Situation sanitaire : loi du 05 août relative à la gestion de la crise sanitaire ;
- 3-Visite du CHSCT aux CFIP de Ribérac et de Bergerac ;
- 4-France Services Ribérac. Règlement d'utilisation collective ;
- 5-Rénovation de la cité administrative ;
- 6-Propositions d'actions (pour avis)
- 7-Questions diverses.

Avant que les débats ne débutent la question de la jauge de présence dans les instances a été soulevée. En effet seuls les titulaires ont été conviés dans les instances alors même que plus de 20 personnes étaient présentes à l'accueil des nouveaux arrivants. Face à notre remarque et après concertation, il est décidé que les OS peuvent être accompagnées d'une tierce personne ( suppléant, expert ).

1-Le PV n'a pu être mis au vote, le secrétaire de séance ne l'ayant pas signé.

2-Le docteur LAVAL fait le point sur la COVID19 à l'extérieur et à l'intérieur de la DDFIP :

- à l'extérieur, après une forte montée en puissance du variant DELTA jusqu'à la mi-août, le taux d'incidence est retombée depuis à 90 % au lieu des 200 % auparavant.

- à l'intérieur, seuls 2 agents se sont déclarés positifs.

Il incite toujours fortement à la vaccination et au maintien strict des gestes barrière.

Le débat a ensuite porté sur la loi du 05/08/2021 et nos collègues de la trésorerie hospitalière sont tout particulièrement visés. Ces derniers sont dans l'obligation d'avoir un parcours vaccinal complet au 15/10/2021 s'ils ne veulent pas être suspendus de leur fonction avec impact pécuniaire. Solidaires déplore le fait que les agents n'ont en réalité que le choix de se soumettre à la vaccination ou de se démettre de leurs fonctions. La solution du télétravail qui a été mise en œuvre dans les 18 derniers mois est aujourd'hui purement oubliée du dispositif. Le Président s'étonne que les représentants d'une Administration comme la nôtre qui est garante du respect du droit, soient contre l'application de ce texte, et précise qu'il l'appliquera à la lettre.

A noter que l'obligation vaccinale concerne également les nouveaux arrivants et stagiaires ainsi que les équipes de renfort.

3-Concernant les travaux, en particulier sur le site de Bergerac, la visite de service a permis de noter de visu la présence de malfaçons essentiellement concernant des travaux de peinture mal voir non réalisés. La DDFIP n'a pas la main pour gérer ce dossier.

Or, Solidaires ne comprend pas que la DGFIP accepte que les travaux effectués au sein de ses locaux soient sous-traités à des sociétés qui ne respectent clairement pas notre code du travail. Le rôle de l'État n'est-il pas de donner l'exemple en matière de respect de la législation?

A RIBERAC , aucune information sur le planning des travaux n'a été portée à l'attention de nos collègues et certains gros travaux ont été effectués sans prévention ce qui a occasionné une gêne au niveau du bruit et de la poussière dégagée.

Sur les deux sites Solidaires dénonce que tout soit fait dans un calendrier très resserré.

4-Le France-services de RIBERAC et plus particulièrement les agents de la MSA sont soumis à un bail d'occupation précaire à titre gratuit selon le Président. Un règlement d'utilisation collective a été convenu entre la DDFIP et la Mutualité sociale agricole de la Dordogne et du Lot et Garonne. Le bâtiment étant domanial, la répartition des charges, principalement des fluides, se fera au prorata de la surface utilisée, soit 10 % pour le France Services et 90 % pour la DDFIP. Le France Services de RIBERAC sera actif à compter du 01 octobre 2021

5- Concernant la rénovation et densification du bâtiment A de la cité administrative, un projet vise l'installation de la Trésorerie de Boulazac dans les locaux du SIE de PERIGUEUX et la transformation de l'ancien appartement du gardien-conciergerie et la salle ATSCAF afin d'intégrer les services sociaux tout en maintenant une salle ATSCAF et un atelier technique. L'inconvénient est que la salle ATSCAF est réduite et devient aveugle.

Malgré la diffusion des documents au chef de service du SIE, les agents qui sont les principaux intéressés, n'ont pas été informés de ce projet.

6-Les propositions d'action ont été votés « pour » par l'ensemble des syndicats, après négociation de certains travaux qui seront co-financés par moitié entre la DDFIP et le CHSCT : il s'agit du recouvrement des dalles du couloir et du local social au R+2 du bâtiment de BERGERAC.

7- En questions diverses, Madame GAUD a alerté le CHSCT sur le fait qu'une plaquette en verre de l'accueil de la Trésorerie de St ASTIER a explosé, heureusement sans autre conséquence, et le Président va faire remonter l'information dans la Fiche d'information annuelle.

Les élus CHSCT de Solidaires Finances Publiques 24